

RW/933/2025/3199/13425/1

Lot 1

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Seul l'abattage manuel est autorisé (raison) // Fortes dimensions au pied, non mécanisable - Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branche d'environ 30 m) - Mesure au compas - Cubage Hauteur/décroissance - Recoupe des grumes à 21 m - AUTRES : Des fourmillières sont présentes dans et à proximité du lot, Il est demandé de prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas détériorer celles-ci.

Nombre d'arbres total	1 031	--
Volume grumes	2 340,987	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	2 340,987	m ³
Cube moyen	2 271	dm ³
Circonférence moyenne	144,990	cm
Surface de coupe	13,676	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	
Triage	Triage De Cedrogne	
Propriétaire	Gouvy Cne	
Lieu(x)-dit(s)	BEOLIN DE L'AGHMENCE	
Vente	Commune de GOUVY FE Sommerain Lundi 14 avril 2025 à 15:00 Commune de GOUVY	
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

Cat.(cm)	Epicéa Définitive Normal Normal		Epicéa Définitive Bordure Normal	
	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
65	1		-	
		0,280		
75	11		-	
85	16		-	
		14,250		
95	33		-	
105	65		-	
115	69		3	
		186,399		3,702
125	117		3	
135	133		1	
145	132		2	
		712,861		10,647
155	121		2	
165	124		3	
175	80		-	
		923,971		13,282
185	43		2	
195	43		1	
		333,465		11,626
205	13		-	
215	8		-	
225	1		-	
235	4		-	
		130,504		
Total grumes	1 014	2 301,730	17	39,257
Houppiers/Taillis	-		-	